

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Blocs d'Alimentation n° 34

(Remplace l'avis Équipement photovoltaïque n° 5, réf. : N15-117)

Voir la pièce jointe n° 1 pour les entrées en vigueur.

Le 30 avril 2019

Voir la pièce jointe no 1 pour la date limite de présentation des demandes

Nous annonçons : Publication de la norme CSA C22.2 n° 330-17 Systèmes d'arrêt photovoltaïque rapide classe n°: 5311 09, BLOCS D'ALIMENTATION - Équipement pour production d'électricité décentralisée

Pour acheter la norme, visitez nous à store.csagroup.org

Qui est visé ?

Fabricants d'équipement de conversion de puissance.

Que devez-vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici les dates de

demande indiquées dans la pièce jointe no 1 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici les dates d'échéance correspondantes indiquées dans la pièce jointe n° 1. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Historique et justification :

La présente norme constitue la première édition relative aux systèmes d'arrêt photovoltaïque (PV) rapide (SAPVR) et aux équipements à arrêt photovoltaïque rapide (EAPVR) destinés à être utilisés dans des lieux ordinaires conformément à la norme CSA C22.1, Code canadien de l'électricité, partie 1 (Code CE, Partie I), qui sont de 1500 V ou moins. Un SAPVR est un ensemble intégré de composants distincts qui fonctionnent ensemble pour arrêter un ou plusieurs générateurs PV installés sur un immeuble ou une structure.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisés pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Ze Guo
par téléphone au 86-21-3368-8282*611, télécopieur au 86 (21) 3368 8122
ou par courriel à ze.guo@csagroup.org



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Entrée en vigueur

- 1) Jusqu'au 30 septembre 2019, les clients ont le choix de soumettre leurs produits pour évaluation selon la LET n° AE-004-2015 ou la norme CSA C22.2 n° 330-17.
- 2) Après le 1er octobre 2019, les produits seront évalués conformément aux exigences de la norme CSA C22.2 n° 330-17.
- 3) Les SAPVR ou les EAPVR fabriqués et certifiés en conformité avec la norme CSA C22.2 107.1 ou la LET n° AE-004-2015 continueront de figurer sous la classe 5311-09 jusqu'au 1er janvier 2023. Pour garantir une certification continue de produits précédemment certifiés, une demande de test doit être reçue au plus tard le 1er juin 2022.
- 4) S'ils le désirent, les clients peuvent présenter une demande en tout temps pour une évaluation de leur équipement en fonction des exigences de la nouvelle norme.